

## Mais qui sont les marionnettistes?

**Q**UI RACHÈTE QUI, qui fusionne avec qui, qui OPAte, qui qui? L'information économique aujourd'hui ressemble à l'illustration d'un chapitre marxiste sur la concentration du capitalisme.

Même une coopérative comme Migros, qui jouit d'une image forte et bien identifiée, entre dans cette invitation à la valse. Globus avait racheté Innovation avant d'être racheté par Migros. Bien évidemment il est affirmé qu'il ne faut pas confondre Dupond et Dupont, que chaque société conserve et son autonomie et, comme on aime à dire, sa culture d'entreprise. Mais si rien n'était destiné à changer, pourquoi investir tant de millions? Il y a bel et bien transfert de pouvoir. Il apparaît quand on pose la question simple: qui nomme (ou démet) les responsables et qui dicte leur cahier des charges?

Lorsqu'une marque est clairement connotée, la holding qui en détient plusieurs peut jouer de cette diversité. Beaucoup croient boire, en eau minérale, italien avec San Pellegrino; ils ont même l'illusion que les restaurants et les pizzerias tenus par des transalpins proposent volontiers ce produit par solidarité nationale. Perrier, paraît-il, est français comme le champagne. Mais tous deux sont Nestlé.

On connaît les justifications de ces regroupements: ouverture des marchés, changement d'échelle, masse critique. On souligne que les commissions de la concurrence, nationale, américaine, européenne veillent à empêcher toute situation de monopole (encore que ce ne fut pas évident pour la construction aéronautique et la fusion Boeing Mac Douglas). Il n'y a pas confidentialisme. Les rapports de gestion des groupes mentionnent les participations.

Mais le grand public, le plus souvent, ignore les rapports réels. La législation devrait exiger que l'étiquette permette

*La législation devrait exiger que l'étiquette permette d'identifier le groupe majoritaire ou propriétaire.*

*C'est aussi important que les composants du produit*

d'identifier le groupe majoritaire ou propriétaire. C'est aussi important que les composants du produit. L'économie requiert des rapports clairs et non des écrans multiples. Les consommateurs disposent d'un pouvoir accru sur l'image des sociétés. Des investisseurs institutionnels

(caisses de pension) exigent de plus en plus que les placements tiennent compte de critères éthiques. Les syndicats doivent pouvoir remonter jusqu'au pouvoir réel.

Il n'y a pas de rapports humains sains, y compris au chapitre essentiel de l'économie, si l'on ne joue pas à visage découvert.

AG

# Passer du copinage à la concurrence

*Après Neuchâtel et Fribourg, le canton de Vaud ouvre le 1<sup>er</sup> décembre ses marchés publics à la concurrence. Genève devrait suivre l'an prochain. Les communes et l'État n'auront plus le droit d'accorder la préférence aux entreprises locales ou cantonales. Reste à appliquer une législation qui bouscule des mœurs solidement établies.*

**R** IEN DE PLUS normal que de nouer affaire avec le voisin que l'on connaît bien. À charge de revanche. Quoi de plus tentant pour une commune que de donner du travail à l'entrepreneur pourvoyeur d'emplois locaux et bon contribuable, même si les prix sont plus élevés? La libéralisation des achats publics bouleverse cette logique de proximité et les règles du jeu. La multitude des petits marchés locaux disparaît. La concurrence étendue à grande échelle donne des chances égales à toutes les entreprises. Les meilleurs gagnent, les incompetents disparaissent et les collectivités publiques font des économies. L'enjeu est de taille. Pour l'ensemble de la Suisse, les achats publics représentent 24 milliards par année.

En ouvrant ses marchés publics, la Suisse ne fait qu'appliquer les accords de l'Organisation mondiale du commerce et s'aligner du même coup sur la pratique européenne. Cette petite révolution des mœurs a été menée au pas de charge: accord OMC en 1994, concordat intercantonal la même année, loi fédérale en 1995, lois cantonales dès 1996. La vague de choc touche maintenant le marché.

## Ouverture partielle

Comme les autres cantons, Vaud reprend pour l'essentiel les normes fédérales et fixe deux paliers:

Les collectivités publiques doivent ouvrir à toutes les entreprises du canton les marchés de construction supérieurs à un million de francs et les achats de fournitures supérieurs à 200000 francs.

La concurrence s'étend au reste de la Suisse et au monde pour les constructions plus importantes, dépassant 9,575 millions de francs et les fournitures au-delà de 383000 francs. La loi reprend les chiffres fixés par l'OMC.

Les communes restent libres de favoriser les entreprises locales pour les travaux et les achats de moindre importance. Mais le million est vite atteint pour faire sauter les barrières de protection communales. Et la construction d'un bâtiment scolaire ou d'une salle omnisports atteindra facilement le seuil d'ouverture à la concurrence intercantonale et internationale.

Pour que son offre soit retenue, une entreprise devra offrir les salaires et les conditions de travail en vigueur dans le canton et respecter l'égalité de salaires entre hommes et femmes. C'est une claire victoire syndicale. Sans cette disposition, une entreprise portugaise aurait pu faire une offre défiant toute concurrence avec sa main-d'œuvre payée au tarif de Lisbonne.

La libéralisation des marchés publics impose une parfaite transparence des opérations. Les appels d'offre doivent être publiés et accessibles à tous, les conditions détaillées. L'adjudicateur devra respecter des critères rigoureux de choix et rendre ses décisions publiques. Le concurrent évincé pourra faire recours auprès du Tribunal administratif cantonal. Bref, la clarté et l'ouverture de la procédure devraient éliminer magouilles et copinage.

Les difficultés surviendront dans l'application des textes. Une commune aura le droit d'écarter une offre lorsque le patron ou les cadres de l'entreprise soumissionnaire n'ont pas une qualification suffisante, lorsque l'offre est trop bon marché pour être exécutée «selon les règles de l'art» ou encore lorsque les entreprises se sont préalablement entendues sur les prix pour éliminer la concurrence. La loi interdit en outre une discussion sur les prix entre l'adjudicateur et le soumissionnaire. Et, ce qui ne clarifie pas les choses, les organisations professionnelles seront chargées d'une partie du contrôle de la bonne application de toutes ces règles qui laissent la place aux interprétations les plus diverses.

Qui est qualifié? Quelle est la limite entre les règles de l'art et le perfectionnisme helvétique exagéré? Qui contrôlera les téléphones complices entre un municipal des travaux et le patron d'une entreprise locale? Qui débusquera les ententes entre entrepreneurs? Le Tribunal administratif chargé d'examiner les recours contre toutes ces décisions devra créer une jurisprudence de toutes pièces. Il court le risque d'être vite débordé. Sans compter qu'il devra décider s'il convient de suspendre des travaux en cas de recours d'un concurrent évincé. La loi sur l'ouverture des marchés publics bouscule les habitudes et les mœurs. Elle ne coulera pas comme un long fleuve tranquille. *at*

# De l'État hiérarchique à l'État modulaire

*Les exécutifs en Suisse sont caractérisés par le cumul des fonctions de membre du collège et de responsable d'un département. Et si l'on supprimait les départements ?*

DANS LES RÉGIMES monocéphales – régime présidentiel, régime parlementaire avec un gouvernement ayant à sa tête un chancelier ou premier ministre –, la fonction directrice, la capacité d'arbitrage en dernière instance est claire. Le découpage en départements ministériels est une commodité d'organisation et les frontières sont souvent mobiles. Tel n'est pas le cas en Suisse, ni au niveau fédéral ni dans les cantons. L'orientation politique et les choix difficiles ne relèvent pas d'une seule personne mais d'un collège; et ce collège est l'addition de sept – ou cinq – chefs de département. Dans la fonction de conseiller fédéral ou d'État, la direction du département prend une place toujours plus grande. Chacun protège son pré carré, les services qui lui appartiennent, tels les seigneurs du Moyen-âge.

## L'État comme arbitre

Pour les fonctionnaires, ce n'est d'ailleurs pas le plus mauvais système: les vassaux ayant un bon suzerain sont tranquilles et bien défendus. Mais est-ce vraiment la meilleure manière de gérer les affaires de la collectivité? Pour reprendre la sempiternelle métaphore économique, les départements tiennent davantage de la holding multiforme – regroupant sans queue ni tête des entreprises diverses – que du groupe fièrement centré sur ses métiers et sur son marché.

Pour les entreprises, ces formes expriment une réalité bien précise, celle de la propriété. L'État, lui, doit savoir se doter d'une organisation qui reflète sa spécificité. Sa fonction n'est pas économique – produire des biens et des services – mais politique – réguler les rapports collectifs. Sa loi n'est pas le marché mais la démocratie. Il n'est pas acteur mais arbitre, pas joueur parmi d'autres mais organisateur. Ceux qui le dirigent n'en sont que les serviteurs et non les propriétaires. Héritée du XIX<sup>e</sup> siècle, cette structure montre aujourd'hui ses limites. Indéniablement, la variété et la complexité des enjeux comme des attentes se sont accrues. Le temps disponible pour délibérer, en re-

vanche, diminue: la rapidité d'action et de réaction devient toujours plus un élément central du pouvoir. Pour sauvegarder ce qui fait l'originalité irremplaçable de l'exécutif collégial il faut savoir l'adapter. C'est d'autant plus important qu'il reste un modèle d'avenir pour les États non unitaires (Bosnie) ou le rêve fédéraliste (UE, gouvernement mondial). Parmi les spécificités du politique, il y a le caractère souple, multiforme, interdisciplinaire de l'action à entreprendre. Un exécutif divisé en départements, eux-mêmes subdivisés en services, correspond à une vision militaire, hiérarchique.

Une vision civile, organique et modulaire et qui ne soit pas un replâtrage, est nécessaire. Le découpage en départements nuit à cette souplesse. Il rassemble des entités sans véritable lien, et les coupe, via un rattachement différent, d'autres entités avec lesquelles elles devraient travailler étroitement.

## Gouvernement à deux étages

Dans la récente réorganisation des départements fédéraux, le laborieux partage de la recherche entre le département de l'intérieur – recherche fondamentale – et le département de l'économie publique – recherche appliquée – a entraîné la création d'une structure interdépartementale de coordination...

Au niveau fédéral, les parlementaires Gilles Petitpierre et René Rhinow ont déjà formulé l'idée d'un gouvernement à deux étages: un Conseil fédéral plus ramassé et des départements dirigés par des secrétaires d'État. Au niveau cantonal, un tel système serait trop lourd. Mais il y a matière à innover: les possibilités de suivi et de contrôle qui existent aujourd'hui sont sans commune mesure avec l'exercice du pouvoir hiérarchique dans le passé, nécessairement tâtonnant pour être réel. Les formes d'organisation, les modalités de gestion peuvent bénéficier des possibilités offertes par l'informatique pour la collecte et le traitement de l'information, actuel nerf de la décision.

À partir de l'esquisse figurant dans le rapport de la société Arthur Andersen

SA après son audit général de l'État de Genève, on peut développer une organisation modulaire réaliste. Elle implique de reconnaître que l'État n'est pas seulement partagé en trois branches – comme on dit aux États-Unis – la judiciaire, la législative et l'exécutif, mais en quatre: l'administrative.

## Le pouvoir aux politiques

Séparer la fonction administrative de la fonction exécutive doit permettre de rendre aux politiques un pouvoir qui a tendance à passer aux cadres supérieurs de la fonction publique. Selon ce modèle, le département disparaît comme structure organique, échelon artificiel entre l'exécutif et des services qui doivent alors pouvoir exercer leur mission avec un maximum d'efficacité. Chaque conseiller d'État continuerait d'assumer la responsabilité politique d'un domaine, mais avec une délimitation souple. Il ne serait plus «propriétaire» de services, mais les ferait travailler ensemble selon des contours virtuels, à géométrie variable: la formation professionnelle, par exemple, doit pouvoir relever aussi bien de l'instruction publique ou de l'économie que de l'action sociale.

En lieu et place d'un secrétariat général partagé entre sa fonction d'état-major et d'incarnation de la permanence du département – au besoin contre le magistrat –, le conseiller d'État devrait disposer d'un cabinet personnel à vocation généraliste. La Chancellerie d'État serait développée pour inclure les quelques fonctions centrales, en lien permanent avec le Conseil d'État. Tous les autres services exécuteraient leur mission dans le cadre d'une autonomie ciblée, encadrée et contrôlée, conformément à des contrats de prestations pluriannuels avec le Conseil d'État soumis à l'approbation du Grand Conseil.

Bien mieux que le budget, la réalisation des contrats de prestation permettra de définir de façon transparente l'orientation politique des moyens de la collectivité pour atteindre les buts qu'elle se donne. *fb*

# Damned: l'engliche attaque!

**Un conseiller fédéral répond en anglais à une secrétaire d'État américaine qui parle français...**

**Des publicités anglophones destinées au public vaudois...**

**Étrange, isn't it?**

**L**ORS DE SON voyage en Suisse, Madeleine Albright, la secrétaire d'État américaine, a commencé son discours en français en évoquant Chexbres, où elle suivit des cours dans une école privée. Flavio Cotti, lui, a prononcé son allocution en anglais... Quel sens peut bien avoir cet usage de la langue de Mr. Bean par notre ministre des affaires étrangères? Le français, langue nationale, reste très usité dans le monde de la diplomatie. Le conseiller fédéral n'aurait fait aucune faute de protocole en l'utilisant.

## Alors quoi? Rien, ça ne rime à rien

La seule explication qui vient à l'esprit est la nécessité de se faire comprendre des journalistes américains après l'affaire des fonds juifs. Ceux-ci auraient-ils eu une opinion différente si une traduction du discours de notre ministre leur avait été remise avant que ce dernier ne le prononce en français? Sans doute pas. L'acte de Cotti n'a donc aucune signification autre que l'acceptation passive de la prépondérance de la langue anglaise.

En passant en voiture dans la banlieue ouest, à l'allure très américaine, de Lausanne – enchevêtrement d'auto-routes, de *fast food* et de supermarchés – notre regard est attiré par un très grand panneau proposant la vente d'un terrain. L'intermédiaire est une grande société d'audit, Coopers & Lybrand, qui va bientôt fusionner avec Price Waterhouse pour devenir le numéro trois mondial dans son secteur, mais c'est une autre histoire... Sur le panneau figure en très gros l'indication suivante: *POINT OF SALE: CRISSIER*. En français: point de vente Crissier. Faut-il désormais utiliser l'anglais pour vendre un terrain en Suisse romande? S'il s'agit de faire un coup de pub, pour attirer l'œil du passant, c'est réussi. Sinon quelle logique sous-jacente? Il est peu probable qu'un investisseur anglo-saxon passe par hasard sur cette route et se dise. «Tiens un terrain et c'est en anglais. Chic, j'achète.» Alors quoi? Rien, ça ne rime à rien.

Les CFF ont toujours fait des campagnes bien ficelées pour recruter des apprentis. Sur les affiches de celle de cette année figure en très gros: *RAILWAY* et en petit *The right* que l'on peut traduire par quelque chose comme «la

bonne voie». Les chemins de fer anglais ou américains sont-ils dotés d'un prestige particulier? Le mot *railway* a-t-il des connotations prestigieuses? Pour autant que nous le sachions, ce n'est pas le cas. Alors quoi? Rien. L'anglais, c'est le standard, personne ne le remarque. Ce n'est d'ailleurs plus une langue, ce ne sont que des mots, des signes. Pourquoi ne pas utiliser le français dans ce cas? On ne sait pas, c'est comme ça, la servitude volontaire. Cotti, CFF, même aveuglement. *jpg*

## Oubliés...

**L**E VENDREDI 18 NOVEMBRE 1922, les Lausannois découvraient un nouveau journal: *Presse Lausannoise (Feuille d'Avis, Gazette, Revue et Tribune de Lausanne réunies)*, paraissant pendant la grève des ouvriers typographes. Il y eut 29 numéros jusqu'au 21 décembre, date à laquelle les lecteurs retrouvèrent leur journal habituel.

Les Bernois firent une découverte semblable le lundi 21 novembre, date de parution de *Die Zeitung Bernisches Nachrichtenblatt*. La parution cessa le 15 décembre avec le numéro 21.

Ces deux quotidiens ont été produits par des patrons et des cadres retournés à l'atelier ainsi que par quelques ouvriers non syndiqués.

Dans son édition du 24 novembre 1922, *Le Gutenberg*, organe de la Fédération suisse des typographes, publiait un long article de son rédacteur J. Della Negra, expliquant comment il avait fallu arriver à cette cessation du travail d'abord en Suisse romande puis dans tout le pays, en raison de l'attitude intransigeante de la Société suisse des maîtres imprimeurs.

En fait, le résultat de ce mouvement collectif ne semble pas avoir répondu aux espoirs des grévistes, puisque *l'Histoire de l'Union syndicale suisse 1880-1930* indique avec sobriété: «La grève dura trois semaines et se termina par l'échec des ouvriers. Pourtant les patrons durent renoncer à la baisse des salaires projetée tout d'abord». *cfp*

# Les uns manifestent...

**L**A PAIX DU travail est-elle sur le point de se briser? Si les représentants de la FTMH ferrailent dur pour imposer le modèle des 36 heures dans la convention collective (voir DP 1321), le SIB, syndicat de l'industrie et du bâtiment, a organisé le 24 novembre une manifestation d'opposition aux rigidités patronales. Car les négociations en vue de signer la convention nationale sont au point mort: certes les patrons s'engagent formellement à ne pas diminuer les salaires, mais ils souhaitent supprimer une des classes salariales, la classe B, ce qui revient, de fait, à baisser près de la moitié des salaires conventionnels. De plus, l'association suisse des entrepreneurs exige une flexibilisation accrue de l'horaire de travail et prévoit d'imposer un horaire à cinquante heures en été, ainsi qu'un élargissement de la durée hebdomadaire du travail au samedi. Quant au syndicat, il revendique entre autres la réduction du temps de travail et une augmentation salariale de 100 fr. pour tous.

## Les autres préparent leur retraite...

Malgré la menace de grève et les négociations partenariales bloquées, le syndicat de la construction et la Société suisse des entrepreneurs réussiraient

presque à se mettre d'accord sur un projet de retraite anticipée.

Une proposition émanant des syndicats et qui pourrait bien trouver écho, même dans les milieux patronaux, entend donner aux travailleurs âgés la possibilité, soit de travailler à temps partiel à partir de 60 ans, soit d'arrêter complètement à partir de 62 ans et demi. Le syndicat prévoit que les travailleurs du secteur de la construction pourraient réduire leur temps de travail de 50% en continuant à toucher 90% de leur salaire. La forme de la réduction du temps de travail reste à définir avec l'employeur: durée partielle du travail hebdomadaire ou libération pendant certains mois, ou alors combinaison des deux systèmes (par exemple: quatre mois d'hiver sans travail, semaine de quatre jours pendant les huit autres).

Les travailleurs pourraient aussi «économiser» ce droit pour prendre une retraite anticipée à 62 ans et demi, en travaillant à temps plein de 60 à 62 ans et demi, puis en cessant de travailler tout en continuant à toucher le 90% de leur salaire jusqu'à 65 ans.

Le financement devrait être assuré en partie par l'assurance chômage, qui verserait alors 30% du salaire. Les patrons ont donné leur accord de principe à cette proposition, et l'OFIAMT y est plutôt favorable. Résultat dans les six prochains mois.

# Alors qu'à Schwytz...

**C'**EST À SCHWYTZ qu'on trouve des patrons imaginatifs. Dans une petite entreprise, la collaboration entre employeurs et employés permettra d'éviter de nouveaux licenciements. Dans le canton de Schwytz, le nombre de personnes travaillant dans la construction a diminué de 3000 personnes en 1990 à 2000 aujourd'hui. Pour stopper l'hémorragie Käppeli Holding AG a préféré profiter des possibilités offertes par l'assurance chômage pour financer un projet pilote, limité dans le temps, en vue de diminuer le temps de travail.

La durée du travail serait réduite de 20%, dont une partie consacrée à des cours de perfectionnement profession-

nel ou de mise à jour des qualifications des employés. Les travailleurs pourraient profiter de ce temps chôme pour améliorer leurs connaissances linguistiques, mais aussi pour perfectionner leur savoir-faire et réadapter leurs compétences professionnelles. Le projet, qui a obtenu l'aval de l'OFIAMT, est prévu pour une durée initiale d'une année, période pendant laquelle aucun licenciement ne devra être prononcé. Ce projet assurerait un an de travail à 362 collaborateurs. Les coûts seraient répartis à raison de 5% à charge de l'employeur, 5% à charge de l'employé et 10% à charge de l'assurance chômage. gs

Source: SIB, 18 novembre 1997

## Fusionner

**A**LORS QUE LE JdG et le NQ fusionnent, les syndicats des médias tentent de se réunir en un organe commun. Mais ils peuvent bien se transformer en groupuscule des amis du tricot puisqu'Edipresse, grand seigneur à l'esprit d'ouverture, a quitté l'association patronale VISCOM, trop conciliante avec les syndicats. Le comité qui pilote les restructurations ne veut donc pas reconnaître au Syndicat du livre et du papier le droit de désigner des représentants, «aucune des deux entreprises n'étant lié au SLP par une convention collective». Une logique imparable en trois actes: on sort de la convention collective, on ne peut donc pas discuter, au revoir on est désolé!

## Menacer

**S**WISSCOM VOUDRAIT-IL le beurre et l'argent du beurre? Alors qu'elle pousse ses employés vers la retraite, l'entreprise leur arrache des déclarations de loyauté, n'hésitant pas à recourir aux menaces s'ils avaient l'envie de passer à la concurrence. Ainsi, un collaborateur zurichois ayant donné son accord pour une préretraite fin 98 doit s'en aller dès février. Non seulement il part contre son gré, mais on lui fait comprendre qu'il lui est interdit de s'engager ailleurs. Swisscom n'hésite pas à lui écrire qu'en cas de refus, sa retraite administrative serait remise en cause, et que dans trois ans, au moment où tombera le statut du fonctionnaire, son cas serait «réexaminé».

## Licencier

**S**I Aperto nous épargne le blues du dimanche soir devant le frigo vide, il est indigeste pour son personnel.

À Genève, une employée se voit promettre oralement un salaire de 3000 fr. net par mois. Intéressée, elle quitte donc son travail et s'engage chez Aperto. Mais rapidement les choses se gâtent; elle voit soudain son salaire osciller entre 1268 fr. et 3200 brut. Lorsqu'elle interroge son patron, il lui garantit, toujours oralement, un salaire, mais nettement inférieur au premier: 2380 fr. Après hésitation, l'employée accepte, mais exige que son emploi du temps lui soit communiqué assez tôt pour qu'elle puisse s'organiser, étant seul soutien familial. Pour toute réponse, elle reçoit une lettre de licenciement. L'employée a fait recours; l'employeur nie. gs

# La Tour Bel-Air

*Dans les années trente, la construction de la Tour Bel-Air fut passionnément souhaitée ou contestée. En voici l'histoire.*

DANS TOUTE VILLE (Genève faisant peut-être exception) quand on découvre d'un point de vue privilégié l'espace urbain, on s'interroge toujours: pourquoi cette tour, à cet endroit? Qui a obtenu cette formidable dérogation, et comment? Ainsi de la Tour Bel-Air, à Lausanne. Située sur la berge droite du Flon, donc en retrait si l'on regarde Lausanne du lac, pas si haute que cela, 53 m (1 m de plus que les plans déposés, l'architecte s'en est excusé une fois les travaux terminés) la Tour Bel-Air a été le produit d'un entrepreneur, d'un architecte engagé dans une bataille extrêmement vive avec les autorités qu'il fallait persuader et l'opinion publique qui se voulait, selon les références de l'époque, moderniste ou conservatrice. Bruno Corthésy nous restitue cette histoire. C'est un plaisir.

Les procédés d'influence sont classiques: choix d'un architecte de renom, Alphonse Laverrière, et surtout d'un avocat, chargé à la fois des procédures juridiques et des relations publiques, Henry Vallotton, radical en vue, qui présidera l'Assemblée fédérale en 1939.

Le municipal des travaux résiste. Il rompra même la collégialité. Mais il n'obtient pas, malgré un recours au Conseil d'État, la pose de gabarits. Aucune maquette ne fut déposée! En re-

LA MANIE DES SONDAGES

## Qui êtes-vous?

LES LECTEURS DE DP ont reçu un questionnaire concernant notre journal. L'ont-ils trouvé trop indiscret?

Les collectionneurs de points Mondo ont reçu un questionnaire de Nestlé sur leurs habitudes alimentaires. Il y a sept pages de questions et pour ceux qui répondront l'espoir de gagner une voiture, une semaine de vacances au Club med ou un colis surprise d'une valeur de cinquante francs. Que mangez-vous? Que buvez-vous? Quel est l'équipement de votre foyer? À quoi occupez-vous vos loisirs? Avez-vous un chien ou un chat? Où achetez-vous? Quels points collectionnez-vous? Qui êtes-vous? Et dire qu'il y a des militants qui luttent contre la mise en fiches. Évidemment il ne faut pas confondre la politique avec l'économie.

cfp

vanche les dessins et les photomontages furent de qualité.

À lire avec le même plaisir le débat, auquel Ramuz participa dans son article fameux «Sur une ville qui a mal tourné» (*Aujourd'hui*, 1930), les arguments du modernisme architectural, néo-classique et fonctionnaliste, appuyés politiquement par le centre-gauche, et ceux des conservateurs, *Gazette de Lausanne*, Association du Vieux-Lausanne. Tout est brassé, y compris les rapports symboliques de hauteur par rapport à la cathédrale (Depuis le CHUV, autre symbole, a affiché ses dimensions surplombantes). Si bien que la Tour Bel-Air est l'expression non seulement d'une époque d'architecture, mais la résultante dans une ville petite et provinciale des courants d'influence et de résistance. Significative, à plusieurs titres. Bruno Corthésy restitue le contexte et le produit. D'où le plaisir.

À signaler, pour la comparaison historique: il n'y eut pas de référendum!

ag

Bruno Corthésy. *La Tour Bel-Air. Pour ou contre le premier «gratte-ciel» à Lausanne*. Antipodes, 1997

(Rencontre, le 5 décembre dès 17h30, à la librairie Bastal, Petit-Rocher 4, à Lausanne, avec Bruno Corthésy; Pascale Kramer: *Le bateau sec*; Ilario Rossi: *Corps et chamanisme*.)

## En coulisses

MARTIN EBNER, c'est la figure emblématique du financier compétent, sachant faire fructifier l'argent, l'outsider qui ne craint pas d'affronter les puissants de l'économie helvétique pour défendre les intérêts des actionnaires. Autrefois discret, craignant les médias, l'homme étale aujourd'hui en pleines pages son large sourire au service d'une offensive de charme en direction des petits épargnants. Au bout de l'hameçon, ses fonds de placement qui se sont bien comportés cette année. À y regarder de plus près, ces fonds ont connu sur la durée une croissance très inférieure à celle de l'indice SBC-100, à savoir les cent principales entreprises cotées à la bourse suisse.

# L.-F. Céline, la haine des Juifs et l'adoration du nazisme

*Céline n'est pas qu'un pur styliste. Retour à une analyse politique et historique.*

CETTE ANNÉE, plusieurs ouvrages sont venus remettre en cause l'image du « pur styliste » que la critique récente a parfois donné de l'écrivain Louis-Ferdinand Céline, prix Renaudot 1932 pour *Voyage au bout de la nuit*, en sous-estimant le contexte de ses écrits. L'éditeur de Céline dans la collection de la Pléiade, Henri Godard, avait déjà fait la part des choses dans *Céline scandale* (1994), mais sur le mode indulgent de l'esthète conquis. Plus rude a été la vague d'essais qui lui ont succédé, où la référence historique est venue enrichir l'étude littéraire.

## Éthique et linguistique

Au début de l'année, le libertaire Michel Bounan a donné *L'Art de Céline et son temps*, plaidoyer glacial, par le biais du cas Céline, contre le révisionnisme ambiant. Jean-Pierre Martin, professeur à l'Université de Lyon, publie quant à lui un *Contre Céline*. Il y déplore qu'aujourd'hui, « toute réflexion sur les rapports entre esthétique et éthique [soit] frappée de suspicion », et se donne pour but de restituer les fantasmes politiques au principe de la vision romanesque de Céline. Bounan, de son côté, observe la « machinerie linguistique » de Céline, tout entière reposant sur l'« émotion », montrant les liens de celle-ci avec l'état d'esprit fasciste. Le

fameux style « parlé », voire-hurlé, de Céline, cherche à « entrer dans le système nerveux » (*Lettre à Hindus*) de son lecteur, et à le mettre dans un état de passion régressive où resurgissent toutes les haines primaires. Mais il y a plus : avec plus de zèle encore que les théoriciens nazis, Céline, dans ses pamphlets, désigne – de manière délibérément grotesque, d'ailleurs – les Juifs comme bouc émissaire universel.

## Un essai précurseur

Les deux essais en question prolongent la réflexion d'un ouvrage d'époque, *Céline en chemise brune* (1938) de Hanns-Erich Kaminski, juif allemand exilé à Paris, qui entreprit de répondre au premier pamphlet de Céline, aujourd'hui interdit de réédition, *Bagatelles pour un massacre* (1937). Kaminski écrit en 1938, tentant d'argumenter malgré l'angoisse et le désespoir qui l'envahissent chaque jour. Il imagine les dégâts causés par une éventuelle alliance de fait entre les Nazis et le polémiste français. Comparant *Mein Kampf* avec *Bagatelles*, Kaminski en vient à penser (à l'instar de Sartre en 1945, traité en réponse par Céline d'« agité du bocal » dans un texte haineux) que Céline a été payé par les propagandistes de Hitler. Ce Céline « en chemise brune » qui souhaitait la victoire des grands blonds aux yeux bleus, finira

d'ailleurs la guerre proscrit, à Sigmaringen, avec les débris de Vichy. Kaminski tente dès avant la guerre de mesurer l'influence de l'écrivain. Il pressent également où peut aboutir la froide folie de l'appareil d'état hitlérien, le « meurtre rituel » des Juifs; il dénonce la connivence immédiate de certains intellectuels, tel Paul Morand. Sans percevoir peut-être la dimension provocatrice et sciemment outrée des propos de Céline, que Gide qualifia de « jeu littéraire », Kaminski décortique les présupposés de nombreux passages de *Bagatelles*, dont celui-ci, leitmotiv terrible de la bourgeoisie du temps, qui a conduit à ce que l'on sait : « Je le dis tout franc, comme je le pense, je préférerais douze Hitler plutôt qu'un Blum omnipotent ». Jérôme Meizoz

Jean-Pierre Martin, *Contre Céline*, Paris, José Corti, 1997.

Michel Bounan, *L'Art de Céline et son temps*, Paris, Allia, 1997.

Hanns-Erich Kaminski, *Céline en chemise brune* (1938), Paris, Les Mille et une Nuits, 1997.

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable :  
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction :

Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro :

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Jérôme Meizoz

Charles-F. Pochon (cfp)

Anne Rivier

Albert Tille (at)

Composition et maquette :

Claude Pahud,

Géraldine Savary,

Jean-Luc Seylaz

Secrétariat : Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué : Luc Thévenoz

Impression :

Imprimerie des Arts et Métiers SA,  
Renens

Abonnement annuel : 85 francs

Étudiants, apprentis : 60 francs

Administration, rédaction :

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone : 021/312 69 10

Télécopie : 021/312 80 40

E-mail : domaine.public@span.ch

CCP : 10-15527-9

## La littérature et la cuisine

DEPUIS 1971, les jurés liés aux éditions Grasset ont supplanté ceux de Gallimard au Goncourt. Le président du jury est d'ailleurs un auteur Grasset, la maison primée cette année... Celle-ci s'attribue, avec Seuil et Gallimard, la plus grosse part du gâteau. L'enjeu n'a rien de littéraire, tout le monde le sait, c'est un marathon économique : l'assurance des ventes du livre primé s'élève à 500 000 exemplaires, ce qui, en droits d'auteurs, est énorme. Il y a trois semaines, on annonçait le transfert du juré Daniel Boulanger, jusqu'ici lié à Gallimard, aux éditions Grasset. C'était la dernière étape, sans nulle gêne, de l'attribution assurée du prix à un auteur Grasset. Les deux favoris étaient d'ailleurs deux auteurs de ladite maison, Patrick Rambaud, *La Bataille* et Marc Lambron, *1941*. Un vrai choix à la soviétique. C'est *La Bataille*, le plus emphatique et vieillot des romans historiques chauvins, qui l'a emporté dans cette grotesque comédie.

On peut presque en déduire l'âge du capitaine. Et pourquoi les lecteurs achètent-ils encore ?

Jérôme Meizoz

# À son seul mérite

*Ils n'en mouraient pas tous, mais tous étaient frappés.*

**S**I JE DEVAIS dater le début des symptômes inquiétants, je choiserais le soir de son premier entretien de situation professionnelle. Je précise bien le premier, car c'est en janvier de la même année que l'Entreprise avait introduit le nouveau système salarial. François était résolument pour, convaincu que ce changement motiverait le personnel. Il n'avait pas de mots assez durs pour fustiger les défauts des systèmes précédents, népotisme, coopération, rentes de situation, avec leurs corollaires d'immobilisme, de manque de dynamisme et de créativité, je vous en passe et des tartines. Ça, ils l'avaient bien endoctriné, je l'entends encore, place à l'égalité des chances, à bas l'hypocrisie, secouons le cocotier et que les meilleurs gagnent; il m'en aura battu et rebattu les oreilles de son salaire au mérite... Vous connaissez? Ça ne m'étonne pas, personne ne sait exactement. Je vous explique, si, si, j'y tiens, c'est important pour votre formation permanente, l'hécatombe est loin d'être terminée, je suis bien placée, croyez-moi, dans la banque où je travaille, nous avons été parmi les premiers à le pratiquer, je m'occupe des Ressources Humaines, vous pensez si j'en ai vu, des chutes de noix de coco, puits de sciences, cadres trop vieux, jeunes loups trop mous, j'ai eu pitié parfois, puis j'ai oublié, il fallait que je me batte moi aussi, une femme d'autant plus, je ne vous apprend rien, bref, en deux mots et dans le cas précis de mon mari, le mérite, ça nous donnerait à peu près le schéma suivant... vous permettez? Votre stylo, merci.

## Et re-bonjour l'arbitraire

Soit une fonction et un salaire. Admettons que la fonction soit «type» et le salaire «de fonction». Chaque fonction-type donne droit à un salaire de fonction composé d'un élément de base garanti de 80% et d'un élément d'évolution de 0-20%. Ce dernier dépend, avant tout, de l'entretien annuel d'évaluation avec le supérieur hiérarchique direct. Vous me suivez? Parfait. Ces 0-20% sont donc, soit destinés à augmenter, soit condamnés à stagner ou à diminuer, ceci au bon gré des évaluateurs à tous les niveaux de l'Entreprise, le supérieur hiérarchique du su-

périeur hiérarchique direct tranchant définitivement lors d'un éventuel conflit. Novateur, non? Re-bonjour l'arbitraire! Attendez, ce n'est pas fini. Au sommet, la cerise, le sucre, que dis-je, le pain de sucre: le Versement Sublime, La Prime Unique destinée aux Prestataires les plus Méritants... à condition toutefois que les moyens financiers le permettent, ce qui arrive trop rarement, les temps sont durs, mon bon monsieur, et l'introduction du nouveau système salarial engendre de tels coûts...

## Trop sensible, trop à l'écoute, le contraire d'un tueur

Bref, ce lundi de novembre 1996, à ce que mon mari m'a raconté, l'entretien avait plutôt bien commencé. On a jugé son travail «adéquat» et les objectifs fixés dans une entrevue préliminaire «réalisés dans la mesure du possible». Ce qui ne suffisait pas cependant pour l'attribution d'une prime. Les choses se sont vraiment gâtées quand on a décrété qu'il était trop payé pour sa fonction-type. Oh, qu'il se rassure, son salaire actuel était garanti, mais légèrement bloqué, il va de soi. À moins qu'une prestation exceptionnelle, ou que des missions terriblement difficiles... Justement, et à ce propos, on était disposé en Très Haut Lieu, à fournir un effort particulier si mon mari pouvait réduire son propre personnel de quelques unités. Une ou deux retraites anticipées négociées à l'avantage de l'Entreprise enchanteraient la Direction, deux ou trois mauvaises, voire très mauvaises évaluations rendraient un fier service à tout le monde, quant à la Mère Ballmer, la secrétaire malade au moindre virage informatique, il leur enlèverait une sacrée épine du pied, si, dans les meilleurs délais... Les rescapés, six en tout, se partageraient la seule prime. À lui, mon mari, adjoint du sous-directeur, de faire passer la pilule, de prendre ses responsabilités, de choisir, de diriger une bonne fois, bon sang de bonsoir, finalement, c'est pour ce boulot-là qu'on l'avait promu, nom d'une pipe en bois, et on se serait trompé?

Oui, docteur, ils se sont trompés. Mon mari n'est pas à sa place. Il n'est pas le seul, la vie des gens est pavée de

ces erreurs de parcours. L'ancien système les favorisait, par inertie, on est d'accord. Mais je doute que le volontarisme du nouveau... bref, François n'a pas les qualités d'un chef, ni surtout ses défauts. Incapable de marcher sur le ventre d'un collègue, d'affronter les conflits, trop sensible, trop à l'écoute, le contraire d'un tueur. Il était tellement heureux, en simple fondé de pouvoir. On l'aimait, on lui confiait ses petits problèmes, l'ambiance dans son «team» était excellente, il était «fédérateur». Et compétent avec ça, de l'expérience, et un sacré flair. Lui qui organisait les apéros d'anniversaires, vous devinez son état quand il est rentré, ce fameux lundi. Il est tombé dans une sorte de dépression qui a duré des mois. Plus de goût à rien, plus de sport, plus de promenades, toujours à zapper sur le canapé. Madame Ballmer m'a raconté qu'au bureau, il rasait les murs, boudait la cafétéria. Et puis paf, en octobre dernier, il s'est réveillé. Sur excité, bavard, agressif avec les enfants, possessif, un tyran.

## C'est grave, docteur?

Alors, il y a eu l'épisode des formulaires de consignation. Je vous les ai apportés, regardez. Il devait en remplir un par subordonné, en prévision de ces fichus entretiens. Ça nous a bloqués un week end. Il était paniqué, coter, classifier des collaborateurs, des amis de dix ans, il voulait que je le fasse, j'ai refusé évidemment, mais comme il s'est montré violent...

Puis, samedi passé, j'ai compris que c'était très grave. Les enfants étaient à une techno. Il avait bu. Après la vaisselle, il m'a enfermée à la cuisine, il a jeté la clé par la fenêtre. Il m'a fait asseoir devant lui, il a posé sa mallette sur la table, sorti des papiers. Solennel, la voix caverneuse, il m'a lu ma propre évaluation. L'appréciation générale «insatisfaisante», la contribution personnelle à l'objectif de groupe «nulle» et surtout le «sérieux effort de formation» sous Mesures à prendre, on ne peut pas dire que ça m'ait fait plaisir. Et pour la prime, il faudra que je repasse l'année prochaine.

Docteur, dites-moi la vérité. Vous allez le garder combien de temps?

Anne Rivier